

Présidence : Roumanie

846^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 22 février 2017

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 25

2. Président : Ambassadeur C. Istrate
M. D. Șerban

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ACTIVITÉS
POLITICO-MILITAIRES ENTREPRISES PAR LES
MISSIONS DE L'OSCE

- *M. C. Lonsdale, Directeur adjoint du CPC chargé du Service d'appui en matière de politique générale*
- *Ambassadeur J. Moore, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine*
- *Ambassadeur V. Verba, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine*

Président, Directeur adjoint du CPC chargé du Service d'appui en matière de politique générale, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/39/17), Ukraine (FSC.DEL/41/17), États-Unis d'Amérique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Arménie, Biélorussie, Géorgie, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/42/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/40/17), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Communication d'informations sur l'exercice multinational « Saber Guardian 2017 », prévu du 8 au 22 juillet 2017* : États-Unis d'Amérique, Roumanie, Allemagne
- b) *Invitation à la « Conférence des barbiers », prévue le 7 mars 2017 (SEC.DEL/58/17 OSCE+)* : Islande
- c) *Lancement d'un dialogue structuré au titre de la déclaration du Conseil ministériel intitulée « De Lisbonne à Hambourg : Déclaration sur le vingtième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements » (MC.DOC/4/16)* : Autriche

4. Prochaine séance :

Mercredi 8 mars 2017 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/852
22 February 2017
Annex

FRENCH
Original: RUSSIAN

846^e séance plénière

Journal n° 852 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.